

Devenez sapeur-pompier volontaire !



Devenez sapeur-pompier volontaire !

Les pompiers sont en cette période de sécheresse très sollicités.

Alors pourquoi ne pas rejoindre les équipes locales !

Devenez pompier volontaire : ce qui compte, ce n'est pas votre âge, c'est VOUS!

Peu importe votre parcours, si vous avez l'envie d'aider, de vous dépasser et de vivre une aventure humaine unique, alors vous avez votre place parmi eux.

En France, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 193 700, soit 78% des sapeurs-pompiers. On en compte plus de 1 200 dans le département du Gers.



Qu'est-ce qu'un sapeur-pompier volontaire toutes missions ?

Le sapeur-pompier volontaire toutes missions est une femme ou un homme qui a librement pris un engagement en parallèle de sa vie privée et professionnelle afin de porter secours et assistance à ses concitoyens. Ainsi, il contribue directement aux missions de sécurité civile de toute nature confiées aux services d'incendie et de secours.

Par cet engagement qui repose sur le volontariat, il peut percevoir des indemnités horaires et bénéficier de prestations sociales. Après 20 ans de service, il perçoit une allocation « retraite » à compter de l'âge de 55 ans.

Le volontariat n'est pas un métier, mais un service citoyen. Ainsi, être sapeur-pompier volontaire (SPV) et exercer une activité professionnelle n'est pas incompatible.

En accord avec le chef du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ainsi que l'employeur, il est possible d'établir un planning de disponibilité afin de pouvoir allier les deux. L'employeur contribue à la qualité des secours et bénéficie d'avantages fiscaux pour l'activité du sapeur-pompier volontaire prise sur le temps de travail



Les activités

- Missions de secours à personnes, incendies et opérations diverses
- Possibilité de devenir spécialiste pour intervenir sur les risques particuliers (risque chimique, inondations...)
- Compatible avec une activité professionnelle

Les modalités

- De 17 à 55 ans
- Jouir de ses droits civiques
- Conditions d'aptitude médicale et physique
- Formation initiale et continue
- Disponibilité en journée

La formation

- CAD : Culture administrative réalisée lors de la session d'accueil
- équipier prompt secours et équipier VSAV) : 10 jours + formation à distance
- techniques opérationnelles (pré-requis incendie) : 9 jours
- opérations diverses, risques technologiques et naturels : 2 jours
- incendie : 7 jours
- formation continue et de perfectionnement : 3h par mois au centre de secours
- formations d'avancement de grade et formations spécialisées (risques chimiques, conduite d'engins, feux de forêts, sauvetage-déblaiement, risques radiologiques, sauvetage aquatique...) : au cours de la carrière, selon les souhaits du sapeur-pompier



La spécialité du SSSM – Service de Santé et de Secours médical

Environ 7% des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers du Gers sont médicalisées. Afin d'apporter les meilleurs soins aux victimes, des sapeurs-pompiers volontaires du corps médical offrent leur expertise.

Le SSSM accueille les professions médicales et paramédicales : médecins, infirmiers, pharmaciens, vétérinaires, psychologues, sages-femmes, diététiciens... Il suffit de remplir les conditions générales d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et de justifier du diplôme d'État de la profession correspondante. Les médecins, pharmaciens, infirmiers et vétérinaires seront en outre inscrits à l'ordre national de leur profession.

Contact

Contact Centre de Secours de Vic-Fezensac : cdc.vicfezensac@sdis32.fr

Courriel : volontariat@sdis32.fr

Téléphone : 05 42 54 12 23

Prêt à passer à l'action ? Plus d'infos ici y

<https://youtu.be/yT7ebly5imM?feature=shared>

<https://www.sdis32.fr/devenez-sapeur-pompier-volontaire.../>

